

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

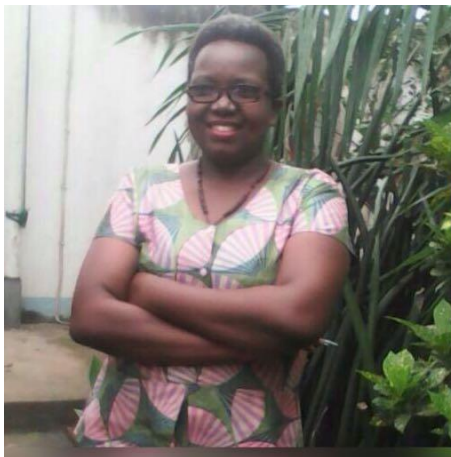
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°68 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Semaine du 17 au 23 juillet 2017**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 23 juillet 2017, au moins 438 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES MILITAIRES</i> .....	4
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE</i> .....	5
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE</i> .....	5
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS</i> .....	6
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS</i> .....	6
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEES SUR LE GENRE</i> .....	8
<i>III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD</i> .....	8
<i>IV. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	8
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD**: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**FAB** : *Forcées Armées Burundaises*

**FNL** : *Front National de Libération*

**OPC** : *Officier de Police Chef*

**PAFE** : *Police de l’Air, des Frontières et des Etrangers*

**RN** : *Route Nationale*

**SNR**: *Service National de Renseignement*

**VBG** : *Violence Basée sur le genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées dont 4 cadavres, 5 torturées, 11 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinats, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite continuent de faire objet de répression du pouvoir du CNDD-FDD.

Les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été une cible privilégiée du pouvoir CNDD-FDD.

Le bulletin s'insurge également contre des actes d'intimidation, faits et commis par les jeunes Imbonerakure ainsi que des entraînements paramilitaires.

Le phénomène de viol est aussi signalé dans ce bulletin ainsi que celui de la justice populaire.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du gouvernement pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES MILITAIRES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gihanga, province Bubanza**

En date du 18 juillet 2017, un corps sans vie d'Etienne Nzosaba alias Cewusi, militaire du 442<sup>ème</sup> bataillon, affecté à une position militaire à Rukoko a été retrouvé. Selon des sources sur place, Etienne Nzosaba avait été enlevé dans la nuit du 17 juillet 2017 par des gens non identifiés en tenue militaire. Les mêmes sources indiquent qu'au moment de son enlèvement, Etienne Nzosaba avait alerté ses supérieurs hiérarchiques et ses collègues. Le lendemain, au matin du 18 juillet 2017, il a été retrouvé vivant déshabillé à Rukoko. Ce n'est que dans l'après midi vers 15 heures, qu'un des officiers de ce bataillon a amené son cadavre à la morgue de l'Hôpital Roi Khaled. Le même jour, la famille a été informée par

téléphone de la mort d'Etienne Nzosaba. Jusqu'à l'heure actuelle, la dépouille de ce dernier n'est pas remise à la famille

### ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

#### **Une personne tuée et une autre blessée en commune Buganda, province Cibitoke**

En date du 22 juillet 2017, vers 21 heures, à Kagunuzi, sur la colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un boucher Asman a été tué et un chauffeur prénommé Jimmy a été grièvement blessé lors d'une embuscade tendue par des hommes non identifiés sur la RN 5.

### ***1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE***

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega**

En date du 17 juillet 2017, le cadavre d'Abraham Banzubaze a été retrouvé tout près du marché central de la ville de Gitega, juste à la périphérie du quartier Shatanya, commune et province Gitega. La victime est originaire de la colline Birohe de la commune et province Gitega. Le cadavre d'Abraham Banzubaze a été acheminé à la morgue de l'hôpital régional de Gitega par les éléments de la police de protection civile.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Butanganzwa, province Ruyigi**

En date 20 juillet 2017, un corps sans vie d'un homme du nom d'Ibrahim Gahitira a été découvert dans la brousse sur la colline Muriza, commune Butanganzwa, province Ruyigi. Les sources sur place disent que cet homme aurait été assassiné dans la nuit du 19 juillet 2017. Les auteurs et le mobile de ce crime restent inconnus.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga**

Un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été retrouvé en date du 23 juillet 2017 sur la colline Kinyota, commune et province Muyinga. La victime a été sexuellement abusée avant d'être tuée. Selon des sources sur place, ceux qui l'ont violé et tué ont mis une corde au cou de la victime pour simuler un suicide.

### ***1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE***

#### **Une personne tuée en commune Ndava, province Mwaro.**

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2017, vers 1 heure, Ezéchiel Kabwa, originaire de commune Kiganda en province de Muramvya a été sauvagement tué à l'aide des machettes. Selon des sources sur place, l'incident s'est passé sur la colline Kabogi, zone Buziracanda, commune de Ndava, province Mwaro. Il a été tué par la population l'accusant de voler certains articles des boutiques de la localité.

## ***1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS***

### **Deux personnes torturées en prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura**

En date du 17 juillet 2017, deux détenus de la prison centrale de Mpimba, Virpien Bigirimana surnommé Nzoga et Aimable Manirakiza ont été torturés par leurs codétenus et les chargés de sécurité dans cette prison. Ces derniers appelés aussi « capitas généraux » sont passés devant leurs cellules et leur ont intimé l'ordre d'entrer dans leurs chambres laissant d'autres détenus à l'extérieur. Au moment où ils se préparaient de le faire, un groupe de chargés de sécurité, dirigé par leur responsable Julien Manirakiza connu sous le surnom de Dume, les ont pris et les ont tabassés et conduits vers les cellules de correction dans un état critique, selon nos sources sur place. Les mêmes sources ajoutent qu'en date du 18 juillet 2017, Julien Manirakiza alias Dume est passé dans ces cellules de correction et il a tabassé ces deux prisonniers en menottes et sans défense. Les mêmes sources indiquent que le surnommé Dume et son équipe étaient sur le haut commandement du Directeur de la prison centrale de Mpimba OPC2 Deograsias Bigirimana.

### **Une personne torturée en commune Kabezi, Bujumbura rural**

En date du 21 juillet 2017, un prénommé Anatole, un conducteur de taxi-vélo sur la colline Kibimba, commune Kabezi, province Bujumbura rural a été arrêté après avoir été torturé par le chef de poste de police situé au chef-lieu de la commune Kabezi en complicité avec deux agents du SNR. L'incident s'est passé en face du marché de Kabezi, Anatole a été accusé d'avoir injurié le Président de la République au moment où on attendait l'arrivée de ce dernier en commune Kabezi. Il a été conduit dans un cachot inconnu, sa famille indique qu'il ne sait où est détenu le leur.

### **Deux personnes torturées en commune Nyabikere, province Karusi**

L'information parvenue à notre rédaction en date du 17 juillet 2017 indique qu'en date du 16 juillet 2017, les prénommés Moïse et Anitha de la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karusi ont été torturés. Selon des sources sur place, ces deux personnes rentraient chez eux vers 21 heures et sont tombés dans un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne. Ces Imbonerakure dont Eric, Manirambona, Ezéchiel et deux autres non identifiés les ont sérieusement tabassés. Anitha a été blessé au niveau de la tête et s'est fait soigner au CDS de Nyabikere tandis que Moïse est dans un état critique à la maison où il est alité.

## ***1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS***

### **Quatre personnes arrêtées en province Rutana**

En date du 19 juillet 2017, vers 20 heures, au quartier de Bwiza de la cité de Gihofi en commune Bukemba, province Rutana, quatre membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa dont

Ntakarutimana, Claude, Buregeya et Ingabire ont été arrêtés et détenus au cachot de poste de police de Gihofi, accusés de perturber l'ordre public. Quant à eux, ils disent que la police les a trouvés ensemble et les a soupçonnés d'être en réunion du parti.

### **Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 19 juillet 2017, Nadine Ndayisenga a été arrêtée par la police sur la rivière Ruhwa, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, Nadine Ndayisenga a été arrêtée à Ruhwa par le chef de poste de la PAFE puis conduite au cachot de police de la commune Rugombo. Ces sources ajoutent qu'elle a été appréhendée en provenance du Rwanda où elle serait accusée de rendre visite aux manifestants contre le 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza qui se trouvent en exil au Rwanda. Le chef de poste de police à Rugombo quant à lui indique que Nadine Ndayisenga a été arrêtée pour des raisons d'enquête. Les sources en provenance de la commune Rugombo précisent que Nadine Ndayisenga a été transférée à Bujumbura dans la soirée du 21 juillet 2017 même si sa destination n'a pas été précisée.

### **Deux personnes arrêtées en commune Songa, province Bururi**

En date du 16 juillet 2017, Jean Claude Nizigiye et son fils Constantin Nkamicianiye ont été arrêtés par des jeunes Imbonerakure de la commune Songa, province Bururi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir volé une somme de 240 000 fbu. Les mêmes sources précisent que ces Imbonerakure ont opéré une fouille perquisition chez Nizigiye. Ce dernier et son fils ont été conduits au cachot de la police à Songa et ont été libérés le 18 juillet 2017.

### **Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba**

En date du 21 juillet 2017, Samson Ndayegamiye connu sous le sobriquet de Samandari a été arrêté par des policiers en zone Kiyange, commune Kibago, province Makamba. C'est sur témoignage d'un Imbonerakure qui l'accusait de soulever les élèves en vacances contre la participation aux camps de travail organisés par l'administration. Il est détenu au poste de police du chef-lieu de la commune Kibago.

### **Trois détenus transférés en province Kirundo**

En date du 20 juillet 2017, Ezechiel Nduwayo, Deo Ndayizeye et Elie Niyonzima, membres du parti FNL aile d' Agathon Rwasa qui étaient détenus depuis le 12 juillet 2017 au cachot du parquet de Kirundo ont été transférés à la prison centrale de Ngozi.

### **Une personne arrêtée au centre-ville, Mairie de Bujumbura**

En date du 21 juillet 2017, vers 15 heures, Richard Ukwitegetse alias Blaco a été enlevé par des agents du SNR devant le restaurant face à face, au centre-ville, Mairie de Bujumbura. Il

habitait au quartier Nyakabiga I, n°17 en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. L'information qui nous est parvenue indique que Richard a été libéré le lendemain de son arrestation.

### **Deux personnes arrêtées en commune et province Makamba**

En date du 20 juillet 2017, le nommé Minani et une femme non identifiée ont été arrêtés par Gad Niyukuri, Gouverneur de la province accusés d'atteinte aux mœurs. La même source indique que cette femme a été tabassée par ce Gouverneur. Ils sont détenus au cachot du poste de police de Makamba.

## ***II. DES CAS DE VIOLENCE BASEES SUR LE GENRE***

### **Une fillette violée en commune Vugizo, province Makamba**

En date du 21 juillet 2017, une fillette prénommée B. de 13 ans a été violée par un Imbonerakure du nom de Harerimana sur la colline Kiyazi de la zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba. Le présumé auteur est détenu au cachot du poste de police de Vugizo.

## ***III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD***

### **Privation de liberté de mouvement et entraînements paramilitaires en province Kirundo**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 23 juillet 2017 indique que depuis le mois de juin 2017, la population de Kirundo en général, les fonctionnaires et les commerçants en particulier ont été interdits de faire du sport sur les collines historiquement connus de Shinge et Rugero. Selon des sources sur place, tous les week-ends, la police, les Imbonerakure et les autorités provinciales barrent tous les chemins. Les mêmes sources précisent que sur ces collines Shinge et Rugero, des entraînements et démonstrations des grenades et de fusils sont effectués par des Imbonerakure souvent la nuit et finissent le jour suivant vers 11 heures.

### **Une personne blessée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Dans la nuit du 20 au 21 juillet 2017, Serges Nibizi a été grièvement blessé aux machettes par des jeunes Imbonerakure en rondes nocturnes sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon nos sources, la victime allait puiser de l'eau.

## ***IV. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### **Fouille perquisition en commune Kibago, province Makamba**

En date du 20 juillet 2017, une fouille perquisition sans mandat a été opérée chez Jean Bosco Ntakirutimana, ex-FAB sur la colline et commune Kibago, province Makamba. La police n'a rien trouvé de compromettant et a voulu embarquer de force ce retraité n'eut été



la résistance des voisins. Jean Bosco avait été blanchi par la Cour d'appel de Bururi pour participation aux mouvements armés.

### **Deux personnes blessées poignardées en commune et province Rumonge**

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2017, une veuve nommée Baratakanwa, âgée de 60 ans et son fils, âgé de 24 ans, ont été blessés à coups de poignard par des personnes non identifiées sur la colline de Karonke, zone Minago, commune et province Rumonge. Les conflits fonciers seraient à l'origine de cet acte ignoble. Ils ont été évacués dans un hôpital de la localité.

### **Découverte de deux fosses communes en province Makamba**

En date du 20 juillet 2017, deux fosses communes ont été découvertes en province Makamba, l'une au chef-lieu de la commune Mabanda et l'autre sur la colline Karonge en commune Makamba. Le gouverneur de province Makamba, Gad Niyukuri a évoqué l'existence de plusieurs fosses communes dans sa province. Il a ajouté que celle de Mabanda contenait plus de 100 cadavres.

### **Tentative d'assassinat en commune, province Mwaro**

En date du 23 juillet 2017, Vers 16 heures, Thomas Ntunzwenimana, chauffeur du véhicule de type ISUZU, rempli de charbon a été arrêté par un policier du nom de Niyonkuru, affecté au poste de police de la commune Gisozi. Selon des sources sur place, l'incident s'est passé sur la RN7, colline Musimbwe, zone Nyakararo, commune Gisozi, province Mwaro. Ce policier a demandé au chauffeur de le déplacer mais le chauffeur a refusé faute de place. Le chauffeur a démarré son véhicule puis le policier a tiré sur les pneus et le véhicule s'est arrêté. Le commissaire provincial s'est rendu sur le lieu pour faire le constat et a mis le policier au cachot du poste de police situé au chef-lieu de la commune Gisozi. Le chauffeur réclame les documents de son véhicule saisis par le commissaire, afin de continuer son travail, mais il n'est pas encore rétabli dans ses droits.

## ***V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des actes d'assassinats, de tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa sont aussi signalés.

Des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite continuent de faire objet de répression du pouvoir du CNDD-FDD.

Des actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure et des administratifs ainsi que des entraînements paramilitaires ont été relevés dans ce bulletin.

Le règlement de compte est aussi une conséquence de l'impunité, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce bulletin.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande au Gouvernement du Burundi ce qui suit:

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme et intimidation de la population.